



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2021/2024

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Nom du représentant de la Commune : Richard STRAMBIO

Fonction : Maire de Draguignan

Adresse : Mairie de Draguignan BP 19 - 83001 DRAGUIGNAN CEDEX

Téléphone : 04.94.60.31.33

Nom du coordinateur du PEDT : Stéphanie RUSSOLILLO

Fonction : Directrice enfance, jeunesse et sports

Téléphone : 04.94.60.20.84

Adresse électronique : stephanie.russolillo@ville-draguignan.fr

SOMMAIRE

I-L'HISTORIQUE DU PEDT DE DRAGUIGNAN	4
II-LE PERMIETRE DU PEDT DE DRAGUIGNAN.....	4
III-ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE.....	4
III.1.Les caractéristiques de Draguignan.....	4
a) Situation géographique	
b) Profil démographique	
c) La petite enfance	
d) L'enfance-jeunesse	
e) Les structures familiales	
f) La scolarisation des jeunes	
g) Dynamiques de l'emploi	
h) Précarité/niveau de vie	
i) Vie locale/services de proximité	
j) Zoom sur les quartiers prioritaires	
k) Les ressources du territoire	
III.2. La petite enfance.....	9
a) Les établissements d'accueil	
b) Types d'accueils, tarification	
c) Le projet Dracenois d'accueil du jeune enfant	
III.3. L'organisation de la semaine scolaire.....	11
III.4. Le temps scolaire.....	11
a) La démographie scolaire	
b) La scolarisation des enfants de moins de 3 ans	
c) La scolarisation des enfants en situation de handicap	
d) Les projets pédagogiques scolaires en maternelle et élémentaire	
e) Des projets menés par les associations sur le temps scolaire	
III.5. Le temps périscolaire.....	14
a) Les centres de loisirs périscolaires municipaux	
b) Les autres actions municipales menées sur le temps périscolaire	
c) Les actions associatives sur le temps périscolaire	
III.6. Le temps extrascolaire.....	18
a) Les centres de loisirs extrascolaires municipaux	
b) Les autres actions municipales menées sur le temps extrascolaire	
c) Les actions associatives sur le temps extrascolaire	
III.7. Les dispositifs éducatifs.....	21
a) Les CLAS/le soutien scolaire	
b) Le PRE	
III.8. Le soutien à la parentalité.....	22
IV-UN TRAVAIL EN RESEAU AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES.....	22
IV.1. Le réseau municipal.....	22
a) Le travail entre services municipaux intervenant auprès des enfants et de leurs familles	
b) Le travail avec les autres services municipaux	
IV.2. Le travail avec le secteur scolaire.....	23
a) Petite enfance/secteur scolaire	
b) Enfance/secteur scolaire	
c) Affaires scolaires/secteur scolaire	

d) Politique de la ville/secteur scolaire

IV.3. Le travail avec d'autres acteurs locaux ou dans le cadre de dispositifs partenariaux.....24

- a) Le travail dans le cadre du Contrat de Ville
- b) Le travail avec le CCS
- c) Le travail avec le secteur socio-éducatif
- d) Le travail avec les associations et autres prestataires

V- LES MOYENS ALLOUES PAR LA COMMUNE A L'OFFRE EDUCATIVE MUNICIPALE.....25

V.1. Les moyens humains.....25

- a) Les effectifs, qualification et temps de travail
- b) La formation

V.2. Les locaux et moyens matériels27

VI-UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU PEDT..... 28

VII-DES OBJECTIFS EDUCATIFS ET OPERATIONNELS PARTAGES.....28

VIII-L'ANIMATION ET L'EVALUATION DU PEDT29

VIII.1. Le comité de pilotage.....29

VIII.2. Les groupes techniques.....31

VIII.3. L'évaluation du PEDT.....31

I- L'HISTORIQUE DU PEDT DE DRAGUIGNAN

La Commune de Draguignan a mis en place la semaine scolaire de 4 jours et demi en septembre 2014. Elle a élaboré son premier Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour la période 2014/2017 afin de préciser les objectifs éducatifs poursuivis par les accueils de loisirs péri et extrascolaires municipaux. Un bilan de ce PEDT a été réalisé et validé par le comité de pilotage début 2017.

Un nouveau PEDT pour la période 2017/2020 a été élaboré et validé également en comité de pilotage en avril 2017. Peu de temps après, le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a été publié qui permettait au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe de la Commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Après concertation menée au cours de l'année scolaire 2017/2018, tous les conseils d'école ont voté pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2018/2019 et les familles ont pu nous faire part des modes d'accueils qu'elles souhaitaient le mercredi et pour le périscolaire du soir.

Ce changement d'organisation a rendu notre PEDT caduque, par conséquent un nouveau PEDT 2018/2021, incluant le Plan Mercredi, a été élaboré afin qu'il entre en vigueur dès septembre 2018.

Dès le début de la réflexion sur ce nouveau PEDT 2018/2021, la Commune a souhaité que ce dernier prenne en compte l'ensemble de l'offre éducative municipale, de la petite enfance à la jeunesse, afin de la valoriser.

Aujourd'hui il convient d'élaborer un nouveau PEDT pour la période 2021/2024.

II- LE PERIMETRE DU PEDT DE DRAGUIGNAN

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la commune de Draguignan et intègre naturellement les besoins de quartiers en politique de la ville. Par conséquent les connexions et cohérence avec le Contrat de ville ont été établies et seront amplifiées.

Le PEDT concerne les enfants de 0 à 18 ans et ainsi intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges.

Le PEDT concerne les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ce qui lui permet d'intégrer les questions liées aux passerelles et transitions entre les temps.

Dans cette logique, le PEDT intègre l'ensemble des acteurs éducatifs concernés qu'ils soient municipaux, institutionnels ou associatifs.

III- ETAT DE LIEUX DU TERRITOIRE

III.1. Les caractéristiques de Draguignan

a) Situation géographique

Au centre des quatre grandes métropoles régionales, la ville de Draguignan, sous-préfecture du Var, est une commune de 39 340 habitants (Insee, 2017). Elle est la ville centrale de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), comptant 23 communes et pas moins de 105 000 habitants.

La ville de Draguignan dispose d'importants services publics : Centre Hospitalier, centre pénitentiaire récent, Cour d'assises du Var.

Baptisée « Capitale de l'Artillerie » depuis les années 70, elle est le siège des écoles militaires de l'infanterie et de l'artillerie de l'armée de terre et comporte plusieurs secteurs d'activité militaire. Elle bénéficie aussi de la présence du camp militaire de Draguignan-Canjuers.

Draguignan occupe une place privilégiée et centrale : elle est située à mi-chemin entre le parc régional naturel du Verdon (dont elle est devenue « Ville porte du Verdon ») et le bord de mer, deux territoires très touristiques. Elle est reliée par la D1555 à l'autoroute A8 au niveau du Muy (13 km). La ville se situe à 30 km de Fréjus, 86 km de Toulon, 89 km de Nice et 141 km de Marseille.

La gare la plus proche est celle des Arcs-Draguignan, située à 12 km ; elle est desservie par les trains régionaux et le TGV. Celle-ci est accessible par des navettes en bus gérées par la communauté d'agglomération au départ de la gare routière de Draguignan.

b) Profil démographique

Le territoire de la commune de Draguignan se distingue par un **dynamisme démographique important**. L'évolution de la population entre 2012 et 2017 est de 1.33%, une augmentation qui est importante comparativement à celle de la France qui est de 0.4% et celle du var qui est de 0.84%.

Ce dynamisme est également observable sur les chiffres liés à l'évolution de la population. Tout d'abord, le territoire est très attractif puisque le solde migratoire y est important (0.86%). De même, le solde naturel y est très largement positif (0.46%). On s'installe donc à Draguignan. On observe néanmoins, depuis 2017 une légère baisse de la natalité qui a une petite incidence sur les effectifs maternels.

Enfin, en lien avec le solde naturel, on vit plutôt bien à Draguignan puisque le taux de natalité est très élevé (13.4%), quand le taux de mortalité est plutôt faible (8.8%).

c) La petite enfance

En 2017, **la part des 0-2 ans sur le territoire communal est très importante**, puisque ces derniers représentent 3.4% de la population totale contre 2.9% à l'échelle du Var.

Cette même année, le taux de couverture globale de la CAF indique que pour 100 enfants de 0 à 2 ans, le territoire propose 40 places d'accueil. C'est peu puisqu'en moyenne en France ce taux est de 55 à 60 places pour 100 enfants.

Notons enfin une baisse entre 2012 et 2017 sur le territoire du nombre d'allocataires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) signe d'une possible baisse de la précarité des parents des jeunes enfants de la commune.

d) L'enfance-jeunesse

Les données INSEE 2017 permettent de constater la **part prépondérante des enfants et des jeunes sur le territoire**. Ainsi, les 3-10 ans représentent 10.1% de la population globale (contre 8.6% à l'échelle du Var) et le 18-24 ans représentent 7.4% de la population totale (6.5% à l'échelle du département).

e) Les structures familiales

A Draguignan, la taille moyenne des ménages est de 2.2 personnes, ce qui correspond à la taille moyenne des ménages français.

Sur le territoire communal, on recense davantage de couples sans enfants (27%) que de couples avec enfants (25.2%).

On distingue une **part importante de familles monoparentales** qui représentent 30.1% des familles avec enfants (27.5% pour la France). Mais l'augmentation du nombre de familles monoparentales à Draguignan (5.3%) est plus faible que dans le Var (14.2%). La présence importante des familles monoparentales est à prendre en compte puisque la monoparentalité expose plus facilement aux situations de précarité.

Enfin, la part des familles nombreuses à Draguignan (14.4%) est plus importante que sur DPVa et le Var, mais plus faible qu'en France (15.3%).

f) La scolarisation des jeunes

Draguignan se caractérise par un **dynamisme scolaire** puisque le territoire recense un large panel d'établissements d'enseignement : écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur. Ce dynamisme est un des arguments pouvant attirer des familles sur le territoire.

En termes de diplômés, on remarque en 2017 une part quasi-équilibrée de diplômés d'un CAP/BEP (24.8%) et de diplômés de l'enseignement supérieur (26.9%).

La part des jeunes diplômés du BAC est importante. Ainsi 19.6% des 15 ans et plus sont titulaires du baccalauréat (16.8% en France). Toutefois, ce taux très positif ne se ressent pas véritablement sur la part des diplômés de l'enseignement supérieur puisque seuls 26.9% des 15 ans et plus sont diplômés du supérieur à Draguignan (29.1% en France) et 29.9% des 25-34 ans contre 42.2% en France.

Par ailleurs, la **part des 20-24 ans sans diplômés à Draguignan est importante** (15.3%) comparativement à la France (10.7%), **tout comme la part des 15 ans et plus disposant du BAC mais non scolarisés** (19.6% contre 16.8% en France).

La part des bousiers à Draguignan est de 25% pour les collégiens et de 15% pour les lycéens.

g) Dynamiques de l'emploi

Le territoire se distingue par un certain **dynamisme lié au marché de l'emploi**. Le taux d'évolution de l'emploi est positif à Draguignan (0.54% chaque année entre 2012 et 2017/0.02% en France).

La part des 15-24 ans disposant d'un emploi s'élève à 31% (28.8% en France), par ailleurs, les jeunes en situation d'emploi sont moins assujettis que d'autres au phénomène de la précarité de l'emploi puisque 49.8% de jeunes disposent d'un emploi précaire à Draguignan contre 54.9% en France.

De même seuls 21.5% des jeunes de 15 à 24 ans de Draguignan disposent d'un emploi à temps partiel (28.8% en France).

Toutefois, 22.7% des jeunes Dracénois sont non insérés (17.1% en France) et le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 32.1% (29.3% en France).

h) Précarité/niveau de vie

Alors que l'évolution des allocataires de la PAJE est plutôt à la baisse ces dernières années, certains **indicateurs de précarité ont suivi l'évolution démographique** du territoire de Draguignan.

Ainsi, la part des foyers allocataires dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passée de 28.5% à 29.5% en 5 ans (2012 à 2017). L'augmentation des foyers allocataires dont le revenu est composé à 100% de prestations sociales est moins marquée mais tout aussi visible.

De même, le nombre de personnes couvertes par au moins une prestation CAF a légèrement augmenté ces dernières années. S'agissant des enfants, le nombre est ainsi passé de 8032 à 8515 jeunes couverts par une prestation. Les familles qui s'installent à Draguignan sont donc davantage assujetties à certaines situations de fragilité socio-économique donnant ainsi droit à des prestations.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA est quant à lui en baisse entre 2012 et 2017, mais le nombre de personnes à bas revenus sur la commune a augmenté de 1344 personnes entre 2012 et 2017 ce qui est une évolution importante.

Les caractéristiques de deux quartiers de Draguignan, le centre-ancien et les Collettes, ont conduit à les classer prioritaires. A ce titre ils font l'objet d'actions inscrites au Contrat de Ville intercommunal.

i) Vie locale/services de proximité

Draguignan est un **territoire particulièrement actif sur le plan associatif**. Pour 100 habitants sur le territoire, près de 26 d'entre eux sont engagés sportivement dans une association alors qu'ils sont 22.7 dans le Var. Ce dynamisme est observable notamment pour les 0-14 ans. Ainsi en 2016 pour 100

enfants, 60 sont licenciés ce qui est un excellent ratio. Cette prépondérance se retrouve plus tard puisqu'un peu plus d'1 jeune sur 4 âgé de 15 à 29 ans (26.7%), est licencié dans une association sportive.

Au-delà de ces chiffres, on remarque que les équipements du territoire en matière de sport et de culture sont très importants. Ainsi en 2017 pour 100 habitants, on recense près de 5 équipements sportifs et plus d'1 équipement culturel. La commune se distingue ainsi par un taux d'équipements très favorable par rapport à la moyenne Française.

j) Zoom sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (OPV)

17.1% des Dracénois vivent dans les deux quartiers prioritaires de Draguignan : le centre ancien et les Collettes.

En 2015, le taux de pauvreté à Draguignan s'élève à 18%, mais il atteint 36% aux Collettes et 40.5% en centre-ville. Ces taux importants restent toutefois assez faibles pour des quartiers prioritaires dans le Var.

Le centre ancien :

47% des ménages disposent de revenus constitués à plus de 50% de prestations CAF et près d'un allocataire sur trois bénéficie du RSA socle, il s'agit d'une proportion élevée.

En centre ancien, la majorité des ménages sont composés de personnes vivant seules, des hommes pour l'essentiel. Les 20-29 ans sont particulièrement surreprésentés dans le quartier alors que les proportions d'enfants et de seniors sont plutôt faibles.

Parmi les 26 élèves entrant en 3^{ème}, 10 sont en retard scolaire. La proportion (38%) est très élevée.

La part des boursiers dans le secondaire est importante (35% chez les collégiens et 23% chez les lycéens).

Entre 16 et 24 ans, 38% des jeunes sont scolarisés ce qui est une proportion assez faible par rapport à ce qui est mesuré dans d'autres quartiers prioritaires Varois et pour l'ensemble de Draguignan (52%).

Enfin, un tiers de la population ayant achevé sa scolarité n'a aucun diplôme ce qui reste tout de même faible pour un quartier prioritaire et environ 20% des 15 ans ou plus non scolarisés ont un diplôme de l'enseignement supérieur ce qui est important pour un quartier prioritaire.

Les Collettes :

35% des ménages disposent de revenus constitués à plus de 50% de prestations CAF et moins d'un allocataire sur quatre bénéficie du RSA socle, il s'agit de proportions faibles pour un quartier prioritaire.

Les familles avec enfants sont surreprésentées de même, par conséquent, que les 0-14 ans. Ce quartier est très jeune.

Les familles monoparentales constituent 22% des ménages du quartier (13% à Draguignan) et 29% des monoparents sont allocataires de la CAF.

La proportion d'élèves en retard scolaire en 3^{ème} est importante (39%). La part des boursiers dans le secondaire est également importante (53% chez les collégiens et 55% chez les lycéens).

Entre 16 et 24 ans, 50% des jeunes sont scolarisés ce qui est une proportion plutôt élevée.

Enfin, un tiers de la population ayant achevé sa scolarité n'a aucun diplôme ce qui reste tout de même faible pour un quartier prioritaire et environ 16% des 15 ans ou plus non scolarisés ont un diplôme de l'enseignement supérieur ce qui est important pour un quartier prioritaire.

k) Les ressources du territoire

Des équipements scolaires, universitaires et de formation :

- 9 écoles maternelles
- 5 écoles primaires
- 9 écoles élémentaires
- 1 école primaire privée sous contrat
- 3 collèges publics

- 1 collège privé sous contrat
- 2 lycées publics (1 d'enseignement général comprenant également 1 BTS, 1 d'enseignement professionnel)
- 1 IUT
- 1 faculté de droit
- 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)
- 1 Institut de Formation Public Varois des Professions de santé (IFPVPS)
- 1 campus connecté qui permet aux étudiants de suivre un cursus d'études supérieures depuis Draguignan. Ce lieu, permet aux étudiants de suivre à distance une formation proposée par une université ou une école. Les étudiants sont encadrés et accompagnés par des tuteurs de l'Université de Toulon et signent un contrat d'accompagnement prévoyant 12h de présence par semaine.

Des équipements et acteurs qui participent à l'éveil culturel :

Le territoire de Draguignan dispose d'équipements culturels municipaux et communautaires et de personnels qualifiés, qui participent à l'éveil culturel des enfants sur le temps scolaire (travail partenarial écoles/équipements culturels) ainsi que sur le temps extrascolaire.

- le musée des beaux-arts
- la chapelle de l'Observance
- la médiathèque
- l'artothèque
- le musée des arts et traditions populaires
- le conservatoire de musique et de danse

D'autres équipements et acteurs participent à l'éveil culturel :

- Théâtres en Dracénie
- le cinéma
- le musée de l'artillerie
- les associations socio-culturelles locales avec lesquelles la commune travaille : le centre social et culturel, La Fabrique, Trait Libre, La Ludothèque, MODE83,...

Tous ces équipements et acteurs culturels sont mobilisés par les services municipaux accueillant des enfants et des jeunes sur les temps péri et extrascolaires ainsi que sur le temps scolaire par les enseignants.

Des équipements et des acteurs sportifs :

La commune de Draguignan et la Dracénie Provence Verdon agglomération gèrent sur la commune de nombreux équipements sportifs :

- Le complexe Saint Exupéry (1 gymnase, 1 salle de danse)
- La Maison des Sports et de la Jeunesse (1 gymnase, 1 salle de gym, 1 DOJO, 1 salle polyvalente, 1 salle de boxe française)
- Le complexe sportif Henri Giran (1 gymnase, 6 courts de tennis couverts, 1 piscine couverte, des terrains de sports extérieurs, 1 aire de fitness)
- Le gymnase Giono
- Le boulodrome Marcel Oliver (boulodrome couvert et extérieur)
- Un skate park
- Salle Leroux (salle d'arme pour l'escrime)
- Salle Nasare (salle de basket)
- L'espace Di Giovanni (3 salles danse et gym douce)
- Multisports extérieur des Florales
- Multisports extérieur des Collettes
- Gymnase Rostand (gymnase et mur d'escalade)
- Le stade Léo Lagrange (1 terrain de rugby, 1 piste d'athlétisme, 1 gymnase)
- Le stade Louis Gilly (terrains de foot et rugby)

- Le stade Raoul Brulat (terrain de foot)
- Complexe sportif Chabran (gymnase, salle d'arts martiaux, mur d'escalade)
- Piscine Alex Jany (bassin d'été)
- Une piste de BMX
- Un centre équestre
- Les tennis extérieurs de La Foux,
- Les tennis extérieurs des Incapis
- Une salle d'haltérophilie,
- Une salle de musculation

Les équipements sportifs sont prioritairement mis à disposition des établissements scolaires entre 8h et 17h.

Ils sont mobilisés par les services enfance et jeunesse de la ville pour proposer des activités aux enfants et aux jeunes sur les temps péri et extra scolaires.

Tous les équipements sportifs implantés sur le territoire communal sont également mis à disposition des associations sportives locales.

La commune est également riche **d'une centaine d'associations sportives** avec lesquelles les services municipaux sont amenés à collaborer.

III.2. La petite enfance

a) Les établissements d'accueil

La commune de Draguignan a ouvert le premier établissement le 5 mai 1980.

Aujourd'hui, le service Petite Enfance gère en régie 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'une capacité totale d'accueil de 124 places. De plus, depuis janvier 2015, la commune a confié à un délégataire la gestion d'un nouvel établissement de 60 places.

Etablissements	Mode de gestion	Nombre de places	Tranche d'âge accueillie	Horaires d'ouverture
La planète du Petit Prince	Régie	60	10 semaines à 4 ans	7h30/18h30
Les Bélugues	Régie	19	2 ans à 6 ans	7h30/18h30
Les Vignerons	Régie	25	10 semaines à 6 ans	5h30/20h30
L'eau des Collines	Régie	20	18 mois à 4 ans	7h30/18h30
La Pitcholine	DSP	60	10 semaines à 4 ans	7h30/18h30
Nombre total de places		184		

Depuis septembre 2016, afin de satisfaire les besoins des familles travaillant en horaires décalés, la commune de Draguignan a pris la décision d'ouvrir la structure des Vignerons de 5h30 à 22h.

Après un bilan mitigé sur 18 mois de fonctionnement, les horaires ont été ramenés de 5h30 à 20h30.

La Commune gère également :

- Un Relais Assistantes Maternelles (RAM), dénommé Relais Petite Enfance « Les Souleïes », ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Cet établissement a ouvert en mars 2013 et se situe aux Souleïes, quartier prioritaire de la politique de la ville.
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Minute Papillon, ouvert au public 5 demi-journées par semaine. Ouvert en octobre 2015, le LAEP a été volontairement implanté au cœur du quartier prioritaire du centre ancien.

Tous ces établissements bénéficient d'un agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et perçoivent la Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF.

Par ailleurs, d'autres établissements privés proposent 62 places sur le territoire communal :

- Le pays des Nistouns : 10 places,
- Minibulle : 10 places,
- Koala Kids : 10 places,
- Baby club : 32 places.

Enfin :

- 107 assistants maternels proposent 346 places,
- 1 Maison d'Assistants Maternels de 4 assistants maternels propose 16 places.

b) Types d'accueils, tarification

Les enfants sont accueillis au sein des EAJE municipaux en accueil régulier, à temps complet ou partiel, en accueil occasionnel ou en accueil d'urgence. La participation familiale se calcule en fonction des revenus des parents.

c) Le projet Dracenois d'accueil du jeune enfant

Tous les établissements gérés en régie municipale disposent d'un projet éducatif commun depuis 2008. L'objectif principal de ce projet est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité, en l'absence des parents, sans se substituer à eux, en veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être, à leur bon développement et à leur intégration dans les situations de maladie ou de handicap. Cet accueil contribue à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation, pour le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Le projet éducatif est en perpétuelle évolution, en fonction du projet global du service et des projets spécifiques des 4 établissements. Il est réactualisé régulièrement.

Le poste clé de la coordinatrice des enfants à besoins spécifiques est désormais incontournable. Elle coordonne l'entrée et l'intégration de ces enfants au sein des établissements, et a en charge les dossiers d'enfants prioritaires, adressée par les différents organismes sociaux (PMI, Assistantes sociales...) Elle travaille en lien avec le Pôle Activités Adaptées (PAA) pour préparer le passage des enfants des EAJE vers les centres de loisirs, ou lorsqu'ils entrent à l'école.

Afin de mettre en œuvre le projet éducatif du service, les équipes s'attachent au quotidien :

A accueillir les enfants et leurs familles :

- En mettant en place une période de familiarisation à l'entrée en crèche. Cette familiarisation est individualisée et personnalisée.
- En donnant de l'importance aux temps de transmissions. C'est en effet un moment d'échanges entre les accueillantes, les parents et les enfants.
- En prenant en compte les besoins des parents, en étant disponible pour eux.
- En développant l'information et la participation des parents (Livret d'accueil, panneau d'affichage, présentation individualisée de l'établissement, participation à des animations, à des cafés parents, participation au conseil de crèche, à la commission de restauration).
- En proposant de l'accompagnement à la parentalité. Les accueillantes sont disponibles pour répondre aux questionnements des parents. Les parents peuvent également rencontrer une psychologue au sein de l'établissement. Des temps d'échanges collectifs sont également organisés.

Au bien-être de l'enfant :

- En prenant en compte les besoins de chaque enfant de façon individuelle, à l'intérieur d'un groupe.
- En utilisant le jeu.
- En favorisant l'éveil.
- En développant l'autonomie.

A ce titre tous les établissements d'accueil, y compris le RAM et le LAEP sont équipés d'espaces multi sensoriels.

Au travail en équipe et sur les pratiques professionnelles :

- Le travail en équipe : 2 fois par mois, les directrices se réunissent avec la responsable de service, les coordinatrices et la psychologue afin d'assurer une communication et de mener à bien les projets transversaux. Des réunions hebdomadaires ont également lieu au sein des établissements.
- Les pratiques professionnelles : Une réflexion continue sur la pédagogie est mise en place, ainsi que de la formation continue. De la documentation est également à disposition. Une fois par an, toute l'équipe du service se réunit pour une journée de formation autour d'un sujet commun sur la petite enfance. Cela permet d'avoir une harmonie des pratiques professionnelles. Pour tous les établissements, la psychologue intervient régulièrement en supervision, autour des pratiques professionnelles. Une fois par mois, elle réunit les directrices d'un côté et les EJE de l'autre pour des groupes de parole.

III.3. L'organisation de la semaine scolaire

Cet emploi du temps s'applique à toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de Draguignan depuis septembre 2018.

	7h30	8h30	11h45	12h30	13h45	16h30	18h	18h30
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+garderie		Temps scolaire	Accueil périscolaire		
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+ garderie		Temps scolaire	Accueil périscolaire		
Mercredi	Accueil périscolaire à la matinée							
	Accueil de loisirs périscolaire à la journée							
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+ garderie		Temps scolaire	Accueil périscolaire		
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+ garderie		Temps scolaire	Accueil périscolaire		

L'école maternelle Les Ecureuils bénéficie toutefois d'horaires aménagés pour permettre aux familles ayant un enfant de maternelle scolarisé dans cette école et un enfant d'élémentaire scolarisé dans une autre école du secteur, d'avoir le temps de les accompagner dans les deux écoles.

Les horaires des Ecureuils sont donc :

- 7h30/8h20 : périscolaire
- 8h20/11h35 : classe
- 11h35/13h35 : pause méridienne
- 13h35/16h20 : classe
- 16h20/18h : périscolaire

III.4. Le temps scolaires

a) La démographie scolaire

Actuellement la Commune dispose, dans ses écoles primaires publiques, de 152 classes : 56 maternelles et 96 élémentaires, ainsi que de 3 Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) et 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA).

Le nombre de classes et d'élèves a fortement évolué en 10 ans : en 2011 nous avons 53 classes maternelles et 91 classes élémentaires ainsi que 2 ULIS, soit une création de 8 classes en 10 ans et de 2 sec-

tions spécialisées. A cela s'est ajoutée la création de 2 regroupements de TPS (Très Petite Section) accueillis sur 2 écoles prioritaires.

Depuis trois ans les effectifs sont en baisse ce qui engendre une réorganisation de la carte scolaire et une réévaluation de la sectorisation de chaque établissement scolaire.

Du fait de l'urbanisation et du flux de population intra-muros, certaines écoles restent chargées en élémentaires et ne disposent plus de locaux communs disponibles.

Le travail par macro secteur a conduit il y a 5 ans à primariser l'école élémentaire Frédéric Mistral afin de désengorger le centre-ville et une partie des Collettes.

La primarisation en cours de l'école maternelle Les Ecureuils permettra quant à elle de rééquilibrer les effectifs sur le macro secteur Est et de répondre aux besoins des familles dans un secteur en forte évolution urbanistique.

Ecoles maternelles publiques (ou sections enfantines) :

14 écoles dont 4 en Quartier Politique de la Ville (QPV) et 1 disposant d'une UEMA
1303 enfants scolarisés, dont 297 en QPV et 7 en UEMA

Ecoles élémentaires publiques (ou sections élémentaires) :

14 écoles dont 3 en QPV
2319 enfants scolarisés dont 456 en QPV

Ecole primaire privée sous contrat :

79 enfants scolarisés en maternelle
146 enfants scolarisés en élémentaire

Collèges publics :

3 collèges dont 1 en QPV
2128 enfants scolarisés dont 767 en QPV

Collège privé sous contrat :

1 collège
327 élèves

Lycées publics :

1 d'enseignement général comprenant également 1 BTS,
1 d'enseignement professionnel
2110 lycéens

b) La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation en Très Petite Section des enfants de moins de 3 ans (qui auront 3 ans avant le 10 février de leur 1^{ère} année de scolarisation) s'effectue dans 2 écoles maternelles en QPV. Ces écoles permettent de scolariser des enfants domiciliés dans le macro secteur.

c) La scolarisation des enfants en situation de handicap

Depuis 2005, la loi reconnaît, à tout enfant et adolescent en situation de handicap, l'accès à la scolarité dans le cadre ordinaire. Son inclusion peut être facilitée par la présence d'un Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH), recruté par l'Education Nationale lorsque la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) le notifie.

De plus Draguignan dispose de 3 Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) qui permettent de scolariser 36 enfants.

Parfois il peut arriver qu'un enfant en situation de handicap, accueilli eu sein d'un EAJE municipal et entrant en petite section, ne bénéficie pas d'un AESH dès la rentrée. Dans ce cas, il peut être mis en

place une co-intervention provisoire Commune/Éducation Nationale, destinée à permettre son inclusion scolaire dans l'attente de l'affectation d'un AESH.

Pour la Commune, cette co-intervention se concrétise par l'intervention de professionnels du Pôle Activités Adaptées (PAA) en lien avec la coordinatrice handicap du service petite enfance.

À cette fin, une convention type, a été élaborée conjointement par l'Éducation Nationale et la Commune. Celle-ci définit notamment :

- le rôle de l'agent municipal et celui de l'enseignant ;
- les conditions d'intervention dudit agent (durée, jours et horaires de présence).

Depuis 2021, des relations ont pu être établies par la Commune avec les Enseignants Référents Handicap du territoire pour travailler le plus en amont possible à l'entrée à l'école d'enfants en situation de handicap accueillis en EAJE, cela afin de permettre l'accompagnement dès la rentrée scolaire de ces enfants par un AESH.

Par ailleurs, lorsque la scolarisation en maternelle ou en élémentaire rend nécessaire la présence de l'enfant au service de restauration scolaire et lorsque la MDPH notifie un besoin d'accompagnement sur le temps de pause méridienne, il revient à la Commune, depuis un arrêt du Conseil d'Etat de 20 novembre 2020, de recruter un AESH.

La Commune s'est engagée dès 2020/2021 à mettre en œuvre cette obligation, qui va prendre réellement toute son ampleur à la rentrée scolaire 2021.

Enfin la scolarisation rend également parfois nécessaire la présence de l'enfant au centre de loisirs périscolaire du matin et du soir.

Afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, les animateurs enfance ont été formés à l'accueil de l'enfant en situation de handicap en centres de loisirs grâce à la CAF et des animateurs référents handicap sont nommés au sein des équipes d'animation. Ces animateurs peuvent bénéficier de l'appui d'animateurs spécialisés du PAA.

Le PAA, en partenariat avec l'Éducation Nationale organise chaque année à Draguignan la journée du sport partagé qui permet à des enfants valides et à des enfants en situation de handicap de faire du sport ensemble.

d) Les projets pédagogiques scolaires en maternelle et élémentaire

Depuis de nombreuses années, le service municipal des affaires scolaires venait, au coup par coup, en appui financier aux projets pédagogiques initiés par les écoles maternelles et élémentaires ou les partenaires éducatifs scolaires.

Au cours des dernières années, de nombreux facteurs nationaux et locaux ont amené le service des affaires scolaires à repenser son mode de fonctionnement et à travailler de façon plus concertée autour d'axes pédagogiques majeurs et/ou transversaux.

Sur la période 2018/2021, le service des affaires scolaires a permis la mise en œuvre de projets pédagogiques scolaires suivants :

- Classes transplantées, avec notamment le développement de classes transplantées sans nuitées à Draguignan avec des partenaires locaux : classe équestre, classe tennis, classe culinaire « saveurs et culture en pays Dracenois », classe artistique.
- Ecole et Cinéma, qui mobilise de plus en plus d'écoles. 1300 élèves concernés en 2020 contre 1100 en 2018.
- Projets culturels et artistiques, en lien notamment avec « Théâtres en Dracénie », le Pôle culturel Chabran,...
- Actions sur les écoles en QPV, en lien avec le service politique de la ville : Une thématique différente est abordée chaque année. En 2020 la thématique a été « De porte en porte », elle a permis aux enfants de découvrir le patrimoine du centre ancien de Draguignan.
- Actions transversales dans le cadre du Plan mercredi : Plan mathématiques, éco jardins.

- Action de tri des bios déchets dans les restaurants scolaires en lien avec les services personnel des écoles et enfance. Ces bios déchets sont ensuite collectés et valorisés en compost qui devrait être à terme récupéré pour les éco jardins des écoles.

La Commune a également été à l'origine de l'organisation :

- D'interventions ou d'actions sur le thème de la santé dans le cadre du Contrat Local de Santé (nutrition, handicap,...),
- D'actions ou de manifestations telles que « la journée des fruits et légumes frais ».

Enfin la Commune :

- Vient en appui au sport scolaire en :
 - o Mettant à disposition prioritairement aux écoles ses installations sportives de 8h à 17h,
 - o Prenant en charge financièrement les déplacements en transports collectifs
 - o Permettant l'intervention sur le sport scolaire d'animateurs sportifs du service jeunesse. En concertation avec les enseignants, les agents municipaux proposent de venir en appui des enseignants sur les activités sportives suivantes : Balle ovale, Escrime, Découverte de la sécurité routière à vélo, VTT, Pétanque, Athlétisme, Course d'orientation.
- Prend en charge les déplacements en transports collectifs pour les déplacements vers des équipements culturels.
- Valorise l'outil informatique : des Tableau Numériques (TBI) ont été déployés dans toutes les classes élémentaires, les écoles maternelles ont été dotées de robots destinés à l'apprentissage du numérique par la programmation robotique. Enfin un Journal Numérique des écoles est en projet.

Le service des affaires scolaires va poursuivre ses objectifs en travaillant toujours plus de façon globale avec l'Education Nationale et en lien avec les partenaires éducatifs locaux.

e) Des projets menés par des associations sur le temps scolaire

Des associations interviennent sur le temps scolaire au gré d'appels à projets (politique de la ville, DRAC, fondations,...).

MODE 83 :

MODE 83 est intervenue au sein d'écoles primaires, de collèges, à l'école de la deuxième chance, avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, sur des thèmes aussi variés que la découverte du fabLab, la création de documentaires en lien avec des artistes, des conférences d'éducation numériques, l'organisation de débats,...

La Ludothèque :

- Accueil de classes à la Ludothèque à la demande des enseignants,
- Ateliers jeux dans les collèges et lycées sur le temps de pause méridienne
- Intervention auprès de jeunes en situation d'échec scolaire pris en charge par le dispositif relais
- Ateliers de renforcement des apprentissages par le jeu dans des écoles élémentaires en QPV

III.5. Le temps périscolaire

a) Les centres de loisirs périscolaires municipaux

Les centres de loisirs périscolaires du matin et du soir :

La Direction enfance, jeunesse et sports de la commune gère en régie les centres de loisirs périscolaires qui sont tous déclarés auprès du SDJES.

Horaires d'accueil :

- Matin 7h30 à 8h30, avec arrivée échelonnée,
- Soir 16h30 à 18h, avec départ échelonné dès 16h30.

Nombre de places : 879

Depuis 2018, le nombre de places offertes n'a quasiment pas évolué. Le principal changement réside dans la primarisation de l'école maternelle des Ecureuils. En effet, à la rentrée 2020, une classe d'élémentaire a été créée dans cette école ce qui a conduit à ouvrir des places de périscolaire pour les enfants de plus de 6 ans.

Les centres de loisirs périscolaires du mercredi :

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont tous déclarés auprès du SDJES.

Accueil à la matinée de 7h30 à 12h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 12h

Pas de repas

Centre de loisirs périscolaire à la rentrée 2021	Nombre de places
Aicard maternelle	48
Ferry/Daudet élémentaire	80
TOTAL places	128

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h.

Repas + goûter

Centre de loisirs périscolaire à la rentrée 2021	Nombre de places
Mistral maternelle	40
Brel maternelle	48
Brel élémentaire	56
Brossolette maternelle	40
Brossolette élémentaire	56
Pagnol élémentaire	56
TOTAL places	296

En 2021, les centres de loisirs changent de locaux puisque l'école des Ecureuils (traditionnel centre de loisirs maternelle à la journée) va subir d'importants travaux pour permettre sa primarisation totale et sera donc inutilisable par les centres de loisirs sur l'année scolaire 2021/2022.

L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap :

La municipalité élue en 2014 a souhaité mettre en place une politique volontariste en direction des enfants et jeunes en situation de handicap. De cette volonté a résulté la création en septembre 2014, au sein de la Direction Enfance, Jeunesse et Sports, du Pôle Activités Adaptées (PAA).

Le PAA facilite l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des centres de loisirs périscolaires, en venant en appui ponctuel des animateurs enfance volontaires dénommés animateurs référents handicap.

Par ailleurs le PAA anime un centre de loisirs périscolaire adapté le mercredi depuis septembre 2019. Il dispose de 12 places pour des enfants de maternelle et d'élémentaire. Le matin il permet aux enfants d'être inclus au sein d'un centre de loisirs classique et l'après-midi il propose aux enfants des activités spécifiques.

Les projets des centres de loisirs périscolaires :

Les projets pédagogiques des accueils périscolaires sont communs à l'ensemble des centres et annuels. Il y en a un pour le périscolaire matin/soir et un pour le périscolaire mercredi.

Ces projets sont élaborés par les coordinatrices enfance en lien avec les directeurs d'accueils périscolaires.

Les projets d'animations sont élaborés par chaque directeur d'accueil de loisirs avec leurs animateurs.

Depuis la rentrée de septembre 2019, les directeurs disposent d'une trame défini par la direction, pour élaborer leur projet d'animations.

Pour mettre en œuvre leur projet d'animations, les directeurs choisissent généralement des thèmes (par trimestre ou par cycle de vacances à vacances), fils conducteurs des activités proposées aux enfants.

Le projet d'animation donne lieu à un programme qui est remis aux familles et disponible sur le site internet de la ville.

Un bilan du projet d'animation est rédigé à la fin de chaque cycle.

La pause méridienne :

La pause méridienne n'est pas déclarée centre de loisirs.

Sur ce temps, les équipes d'animation périscolaire travaillent en lien avec les agents des écoles : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et Agent Techniques des Ecoles Élémentaires (ATEE).

Depuis 2019, 8 ATSEM et 8 ATEE ont été formées afin de devenir chef d'équipe. Ainsi sur ces 16 écoles, les directeurs périscolaires organisent la pause méridienne en lien avec les chefs d'équipe. Sur les autres écoles, les directeurs périscolaires sont seuls responsables de l'organisation de ce temps.

Modalités d'inscription et tarifs :

Tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Draguignan peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs périscolaire matin et soir.

L'accueil périscolaire du mercredi est accessible aux enfants scolarisés à Draguignan dans le publique ou dans le privé lorsque les parents sont domiciliés à Draguignan.

Les inscriptions sont prises en mairie (guichet familles), ou par l'intermédiaire d'internet sur le portail familles. Le nombre de place étant limité, une priorité est donnée aux enfants dont l'(les deux) adulte(s) du foyer travaille(nt).

Les périodes d'inscription aux centres de loisirs des vacances sont communiquées aux familles. Les inscriptions au périscolaire et aux centres de loisirs du mercredi ont lieu généralement de début juin à mi- juillet, mais peuvent se faire également tout au long de l'année scolaire au plus tard le jeudi 17h pour la semaine suivante. Les modifications ou annulations se font dans les mêmes conditions.

Les tarifs sont fonction du quotient familial :

	Périscolaire matin/soir (à l'heure)	Matinée du mercredi	Journée mercredi
Mode de calcul du tarif	0.8% du Quotient Familial/8	0.4% du QF	1% du QF
Tarif plafond	3.06€	10.57€	26.92€
Tarif plancher	0.8% QF plancher/8 Avec QF calculé sur la base des ressources plancher CAF	0.4% QF plancher Avec QF calculé sur la base des ressources plancher CAF	1% QF plancher Avec QF calculé sur la base des ressources plancher CAF
Pénalité présent non inscrit	2€	5€	10€
Pénalité si enfant récupéré en retard	10€	10€	10€

b) Les autres actions municipales sur le temps périscolaire

Les ateliers découverte proposés par le service jeunesse :

Ateliers sportifs

La ville de Draguignan propose aux enfants et aux jeunes, des ateliers sportifs à l'année qui ont pour objet de faire découvrir le plaisir de pratiquer une activité sportive. C'est un bon moyen d'inciter les enfants et les jeunes à adhérer ensuite à une association locale pour pratiquer un sport de façon plus poussée. Les activités proposées à partir de septembre 2021 sont :

- éveil gymnique 3/4 ans,
- éveil sportif 5/6 ans,
- apprentissage du vélo 6/10 ans
- sports individuels 6/8 ans
- sports collectifs 6/8 ans
- multisports 9/12 ans
- expression corporelle 6/10 ans
- Foot 7/9 ans
- Hiit/training/Workout 12/15 ans
- natation pour les non nageurs 8/10 ans

Ces activités sont encadrées par des professionnels, employés municipaux, des associations locales sont également sollicitées.

Ateliers culturels et créatifs

Ces ateliers ont également une vocation de découverte et d'initiation.

Les activités proposées à partir de septembre 2021 sont :

- dessin 6/15 ans
- éveil musical 3/5 ans
- éveil créatif 3/5 ans
- atelier re-création 6/15 ans
- atelier mode 6/15 ans
- atelier création et modelage 6/15 ans
- comédie musicale 6/14 ans

Ces activités sont encadrées par des employés municipaux qualifiés ou diplômés de l'animation et des intervenants extérieurs d'associations locales.

L'objectif étant de favoriser l'accès aux loisirs au plus grand nombre, la politique tarifaire est adaptée en ce sens. Les ateliers découverte sont aux tarifs de 40€ l'année pour le premier enfant, 33€ pour le deuxième enfant, gratuité à partir du troisième enfant.

Les inscriptions sont ouvertes aux enfants de 3 à 17 ans résidant à Draguignan. Elles se font au guichet familles ou via le portail familles.

L'animation de proximité :

Les animateurs jeunesse de la ville de Draguignan proposent tout au long de l'année en semaine scolaire des animations sportives sur les espaces sportifs de proximité de la commune. Ces activités sont en accès libre et gratuites.

Les animateurs sont présents, selon un planning prédéfini, dans les quartiers prioritaires de la communes : centre-ancien et Collettes.

Ils proposent des activités répondant aux souhaits des jeunes, tout en leur permettant d'en découvrir de nouvelles.

L'ancien quartier prioritaire des Floralies ayant été repéré par l'équipe d'éducateurs de rue de Draguignan comme quartier à enjeu, les animateurs jeunesse interviennent également sur le terrain multisports de ce quartier.

Le service jeunesse travaille en lien avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS).

c) Les actions associatives menées sur le temps périscolaire

De nombreuses associations sportives et culturelles proposent des actions pour les enfants et les jeunes sur le temps périscolaire. Nous pouvons citer ici les projets menés par des associations importantes du territoire.

Les activités proposées par le centre social et culturel :

- Les activités multisports pour les ados (danse et boxe) : Le mercredi de 19h à 20h
- L'accueil de jeunes (12 à 17 ans) : Le vendredi de 18h30 à 20h
- Le centre de loisirs périscolaire du mercredi, déclaré auprès du SDJES.

Nombre de places : 24

Tranche d'âge des enfants accueillis : 6/11 ans

Nombre d'animateurs : 3, tous détenteurs d'un BPJEPS

Types d'accueils :

- o A la matinée : de 9h à 12h,
- o L'après-midi : de 13h30 à 17h30,
- o A la journée, sans repas : de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h30.

Pour inscrire son enfant aux centres de loisirs, il faut adhérer au centre social et culturel (adhésion familiale annuelle de 10€, obligatoire pour les mineurs). Ensuite il faut inscrire son enfant au centre de loisirs. Pour l'accueil du mercredi, l'inscription se fait à la demi-journée, pour une période de vacances à vacances.

Les tarifs sont de :

- o 5€ pour la période, si l'enfant n'est inscrit que les matins,
- o 8€ pour la période, si l'enfant n'est inscrit que les après-midi,
- o Le dernier mercredi de chaque période, une sortie à la journée est organisée et facturée 5€.

MODE 83 :

- Récré numérique : Découverte FabLab pour 12 enfants de 8/11 ans et 12 enfants de 12/16 ans à l'année.

La Ludothèque :

- Interventions en centres de loisirs
- Ateliers pour les moins de 3 ans accompagnés d'un adulte référent

III.6. Le temps extrascolaire

a) Les accueils de loisirs extrascolaires municipaux

Les accueils de loisirs extrascolaires sont gérés en régie par la Commune et tous déclarés auprès du SDJES.

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h

Accueil à la semaine de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h

Les écoles qui accueillent les centres de loisirs pendant les vacances feront l'objet de travaux en 2021/2022, par conséquent, les centres seront amenés à changer selon les vacances, tout en conservant une capacité d'accueil de :

- 272 places par jour pendant les petites vacances,
- 340 places par jour (136 maternelles et 204 élémentaires) en juillet,
- 227 places par jour (95 maternelles et 132 élémentaires) en août.

L'accueil de loisirs extrascolaire municipal des enfants en situation de handicap :

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis pendant les vacances en centre de loisirs. En fonction des handicaps, les enfants bénéficient ou non d'un accompagnement, par un animateur enfance volontaire dénommé animateur référent handicap.

Le PAA favorise les inclusions en centres de loisirs en animant des réunions avec les animateurs enfance en amont de l'entrée en centre de loisirs et organise des réunions de bilan avec les mêmes animateurs enfance après les vacances et en cours d'année scolaire.

Par ailleurs, le PAA propose à chaque période de vacances, à l'exception de celles de Noël, des sorties à la journée pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de 6 à 25 ans résidant à Draguignan. Ces sorties sont déclarées centres de loisirs auprès du SDJES depuis janvier 2018.

Les activités sont encadrées par 1 directeur des sorties et 3 animateurs. Elles ont lieu à Draguignan ou dans la région.

En 2021, le PAA a élargi de 20 à 25 ans la tranche d'âge des jeunes qu'il accueille et a décidé de formaliser un partenariat avec le Guichet Unique Social et Handicap du Centre Communal d'Action Social (CCAS). Ce guichet aide notamment des jeunes ayant besoin d'aide dans leurs démarches administratives. Le partenariat mis en place permet au CCAS d'orienter ces jeunes en situation de handicap vers le PAA afin qu'ils puissent bénéficier d'activités de socialisation et de loisirs.

Le tarif des sorties à la journée du PAA est le même que celui proposé pour les sorties journée du service jeunesse. Les inscriptions se font au guichet familles ou via le portail familles.

Les projets des centres de loisirs extrascolaires :

Le projet pédagogique est commun à l'ensemble des centres de loisirs. Il y en a un pour les petites vacances et un pour les vacances d'été.

Les projets d'animations sont élaborés par chaque directeur d'accueil de loisirs extrascolaire avec leurs animateurs. Pour mettre en œuvre leurs projets d'animations, les directeurs ont défini des thèmes, fils conducteurs des activités proposées aux enfants.

- Un thème est abordé par centre pour chaque période de petites vacances,
- Deux thèmes sont abordés par centre au cours de l'été, un en juillet, un autre en août.

Le projet d'animation donne lieu à un programme qui est remis aux familles et disponible sur le site internet de la ville.

Modalités d'inscription et tarifs :

Tous les enfants scolarisés à Draguignan, de moins de 13 ans, et dont le foyer se situe à Draguignan peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs extrascolaire.

Les tarifs sont fonction du quotient familial :

	Journée
Mode de calcul du tarif horaire	1% du QF
Tarif plafond horaire	26.92€
Tarif plancher horaire	1% QF plancher Avec QF calculé sur la base des ressources plancher CAF
Pénalité présent non inscrit	10€
Pénalité si enfant récupéré en retard	10€

b) Les autres actions municipales sur le temps extrascolaire

En direction des enfants en situation de handicap :

Le PAA travaille en lien avec de nombreuses associations locales pour organiser des ½ journées de découverte aux enfants en situation de handicap 1 samedi tous les 15 jours.

Ces activités sont proposées gratuitement.

Les activités jeunesse pendant les vacances scolaires

Au cours des vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël, le service jeunesse de la ville de Draguignan propose des activités aux enfants et aux jeunes dans le cadre de :

- sorties à la journée,
- de séjours courts,
- de séjours à la semaine,

Ces activités allient sport, culture, environnement, santé, ludique,... afin de toucher un grand nombre d'enfants et de jeunes qui ne participeraient pas forcément à une activité purement sportive, ou purement culturelle...

Par ailleurs, la ville propose des chantiers jeunes éducatifs.

Les chantiers jeunes éducatifs sont un outil pédagogique, éducatif et culturel, qui permet aux jeunes de découvrir les réalités du monde du travail et l'intégration à la vie citoyenne. Chaque jeune réalise 20 heures de travail maximum sur une semaine, et reçoit une bourse loisirs de 65€.

Les inscriptions à ces activités sont réservées aux Dracénois âgés de 8 à 18 ans. Elles se font au guichet familles ou via le portail familles.

Une priorité est donnée aux enfants qui ne sont jamais partis en séjour avec le service jeunesse.

Les tarifs doivent permettre à une majorité de familles de participer aux activités :

- sortie journée sans prestataire spécialisé : 8€
- sortie journée avec prestataire spécialisé : 10€
- séjour deux jours consécutifs avec hébergement en camping et repas : 22€
- séjour deux jours consécutifs avec hébergement en bâtiment et repas : 30€
- séjour de plus de deux jours, fonction du quotient familial : de 5€ à 33€ la nuit.

Les séjours sont déclarés auprès du SDJES.

L'animation de proximité :

Les animateurs de la ville de Draguignan proposent pendant les vacances scolaires des animations sportives sur les espaces sportifs de proximité de la commune. Ces activités sont en accès libre et gratuites.

Les animateurs sont présents, selon un planning prédéfini, dans les quartiers prioritaires de la communes : centre-ancien et Collettes.

Ils proposent des activités répondant aux souhaits des jeunes, tout en leur permettant d'en découvrir de nouvelles.

L'ancien quartier prioritaire des Floralies ayant été repéré par l'équipe d'éducateurs de rue de Draguignan comme quartier à enjeu, les animateurs jeunesse interviennent également sur le terrain multisports de ce quartier.

Le service jeunesse travaille en lien avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS).

Ces activités se sont étoffées depuis 2019 avec l'intervention l'été de l'UFOLEP. Cette association est financée dans le cadre du contrat de ville pour proposer des activités sportives dans les quartiers prioritaires le soir. Leur intervention se fait en partenariat et en complémentarité du service jeunesse de Draguignan.

c) Les actions associatives menées sur le temps extrascolaire

De nombreuses associations sportives et culturelles proposent des actions pour les enfants et les jeunes sur le temps extrascolaire. Nous pouvons citer ici les projets menés par des associations importantes du territoire.

Le centre social et culturel :

- Atelier informatique pour les ados pendant les petites vacances
- Stage de danse pour les ados
- Centre de loisirs extrascolaire déclaré à la DDCS pendant les vacances scolaires :
 - o Lors de petites vacances, la première semaine permet d'accueillir les enfants de 6 à 11 ans, la deuxième semaine permet d'accueillir les enfants de 12 à 17 ans. 24 enfants peuvent être accueillis de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h30. Le repas n'est pas fourni par le centre social.
 - o L'été, un centre de loisirs est proposé en juillet aux ados.

Les inscriptions se font à la semaine. Les inscriptions débutent un mois avant le début de chaque période au centre social et culturel.

Le tarif est de 15€ la semaine.

La Fabrique :

- Promeneurs du Net : un salarié de l'association assure une présence éducative auprès des jeunes sur le net
- Vacances numériques : en partenariat avec MODE 83 pour les jeunes de 9 à 15 ans pendant les petites vacances et les vacances d'été. Découverte de la vidéo, robotique, programmation, jeux vidéo,...
- Organisation de quelques sorties

MODE 83 :

- Vacances numériques : 1 semaine de découverte du numérique pour les pré-ados au C-Num à chaque vacances scolaire

La Ludothèque :

- Ateliers jeux pendant les vacances pour les enfants de 4/6 ans et 7/12 ans
- Quartiers d'été pendant les vacances estivales : présence dans les quartiers prioritaires pour proposer des jeux aux enfants et ados en pieds d'immeubles
- Participation ou organisation d'événements : festival du jeu, fête du Dragon
- Interventions en centres de loisirs

Un des enjeux de ce PEDT sera de développer des actions en direction des adolescents et notamment des adolescents les plus fragiles.

III.7. Les dispositifs éducatifs

a) Le CLAS/le soutien scolaire

Le centre social et culturel :

- pour environ 15 enfants d'élémentaire par séance CLAS : lundi de 16h30 à 18h30, jeudi de 16h30 à 18h30.
- pour environ 15 adolescents par séance CLAS : mardi de 16h30 à 18h30 pour les 6^{ème} et 5^{ème}, vendredi de 16h30 à 18h30 pour les 4^{ème} et 3^{ème}, sorties et activités le samedi une fois par trimestre.

La fabrique :

- du CLAS pour 24 enfants d'élémentaire, 2 séances par semaine.
- Une étude pour des collégiens.

La demande en soutien scolaire et en accompagnement à la scolarité est importante sur le territoire et l'offre peu étoffée. Par conséquent, à partir de septembre 2021, le CCAS de Draguignan va proposer de l'accompagnement à la scolarité.

Afin de prévenir le décrochage scolaire, la Commune a proposé au cours de l'été 2020 un dispositif dénommé « Ecole estivale ». Ce dispositif s'est transformé au cours de l'été 2021 en un centre de loisirs spécifique dénommé « Les p'tits futés » destiné à des enfants en difficultés scolaires, orientés par des enseignants ou des associations. Gratuit, il accueille des enfants au cours de 3 semaines pour des activités de soutien scolaire le matin et des activités ludiques l'après-midi.

b) Le PRE

Le CCAS de Draguignan porte le Programme de Réussite Educative depuis septembre 2019. Le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville, qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à un développement harmonieux.

L'équipe de réussite éducative élabore pour chaque enfant et ses parents un parcours individualisé traitant de problématiques sociales, sanitaires, culturelles, sportives et éducatives. En 2019, 32 parcours individualisés ont été mis en œuvre.

Un des enjeux de ce PEDT sera de prévenir le décrochage scolaire des plus jeunes.

III.8. Le soutien à la parentalité

Le centre social et culturel :

- Café parents : groupe de parole, ateliers thématiques, organisation de sorties et d'évènements
- Débats parentalité/vie de famille
- Point écoute parents : en partenariat avec l'école des parents et des éducateurs, présence d'une psychologue 1 fois par mois pour des rendez-vous individuels avec des parents.
- Ateliers parents/enfants
- Atelier parentalité animé par une psychologue.

La fabrique :

- E(n)tre parents : temps d'échange thématique entre parents
- Animations parents-enfants : chaque mercredi en semaine scolaire et 2 à 3 ½ journées pendant les vacances scolaires
- Sorties en familles

MODE 83 :

- Ateliers parentalité numérique

La Ludothèque :

- Ludimanches : accueil des familles le dimanche après-midi en période hivernale,
- Samedis papas : accueil papas/enfants 1 samedi par mois
- Samedis parents : 1 samedi par mois
- Ludoplage : jeux pour les 0/8 ans, en présence de leurs parents, dans la cour de la ludothèque en période estivale.

Il existe localement un REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) qui permet aux professionnels qui interviennent dans le domaine du soutien à la parentalité de se réunir régulièrement pour mieux se connaître et proposer des actions communes.

IV- UN TRAVAIL EN RESEAU AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

IV.1. Le réseau municipal

a) Le travail entre services municipaux intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles

Les services municipaux concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du PEDT sont :

- La direction enfance, jeunesse et sports, comprenant notamment le service enfance, le service jeunesse, le Pôle Activités Adaptées
- Le service petite enfance
- Le service des affaires scolaires, qui gère les relations et les projets avec les écoles
- Le service personnel des écoles qui gère les ATSEM et ATEE
- La coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) passée entre la Commune et la CAF du Var et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Le service politique de la ville et vie des quartiers

Tous ces services, font partie du Pôle des services à la population dirigé par un Directeur Général Adjoint.

Leur travail collaboratif est facilité par cette organisation et d'autres outils mis en place :

- une réunion de Pôle, qui a lieu tous les 15 jours et qui permet de traiter les dossiers communs et d'échanger des informations,
- des échanges informels au quotidien

b) Le travail avec les autres services municipaux

Avec la Direction des Ressources Humaines : pour les recrutements, la gestion du temps de travail, la formation des agents, l'accueil de stagiaires.

Avec le service des sports : pour l'utilisation d'équipements sportifs nécessaires à la pratique d'activités, les relations avec les associations sportives.

Avec le service communication : pour la communication via les médias municipaux, les médias locaux.

IV.2. Le travail avec le secteur scolaire

a) Lien petite enfance/secteur scolaire

Les structures de petite enfance organisent des visites des écoles maternelles à proximité de l'établissement afin de sensibiliser les enfants à ce nouveau lieu, de favoriser les rencontres avec les enseignants et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

La coordinatrice des enfants à besoin spécifiques et les directrices d'EAJE, travaillent également au suivi et à l'orientation des enfants avec l'Education Nationale lors d'équipes éducatives afin d'intégrer des enfants en difficulté sociale, familiale ou des enfants en situation de handicap.

b) Lien enfance/secteur scolaire

Depuis la mise en œuvre du premier PEDT en 2014, un travail sur le lien entre temps scolaire et temps péri et extrascolaire a été mis en place.

Ce travail est rendu possible par :

- Un travail de présentation et de communication : présentation des nouvelles équipes d'animation si possible lors de la pré-rentrée aux équipes enseignantes, communication écrite sur les évolutions d'organisation des centres de loisirs,...
- Le lien quotidien tissé entre le directeur de l'accueil périscolaire et le directeur de l'école, qui permet une harmonie dans le fonctionnement et de travailler sur des projets communs,

- Des échanges réguliers entre les directeurs d'écoles avec les coordinatrices enfance et la directrice enfance, jeunesse et sports,
- Des rendez-vous, sur la base du volontariat des directeurs d'écoles, pour échanger sur les projets d'écoles,
- La participation des directeurs périscolaires aux conseils d'écoles et aux équipes éducatives, lorsqu'ils y sont invités,
- La participation de directeurs d'école au comité technique du PEDT.

D'autre part, nous avons pu travailler ensemble et affiner certains points d'organisation importants, notamment la gestion des temps de transition et des responsabilités de chacun.

c) Lien affaires scolaires/secteur scolaire (cf III.4.d)

Le service des affaires scolaires est en lien avec les écoles pour la mise en œuvre de projets sur le temps scolaires, qui peuvent également se mener en collaboration avec le service enfance.

d) Le lien politique de la ville/secteur scolaire

Des actions sur mises en œuvre sur le temps scolaire dans le cadre du Contrat de Ville. Cela résulte d'un travail partenarial entre l'Education Nationale, la Commune, DPVa, des associations locales, le PRE.

IV.3. Le travail avec d'autres acteurs locaux ou dans le cadre de dispositifs partenariaux

a) Le travail dans le cadre du Contrat de Ville

Les acteurs éducatifs du territoire sont amenés à se rencontrer régulièrement dans le cadre du réseau animé par DPVa, porteur du Contrat de Ville, et le Délégué du Préfet. Ces réunions permettent de se connaître et de proposer des projets en concertation qui soient complémentaires.

b) Le travail avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS qui avait axé son intervention principalement sur les actions en direction des personnes âgées, a récemment diversifié son champ d'actions. Il est maintenant un acteur éducatif important du territoire puisqu'il anime le PRE, va proposer du CLAS et va s'inscrire dans le REAAP.

c) Le travail avec le secteur socio-éducatifs

Le service petite enfance, tout comme le PAA, peuvent être sollicités pour accueillir un enfant déjà suivi par un service social ou de santé. Une fois accueilli, un projet d'accueil individualisé est mis en place. Des échanges réguliers ont lieu entre les différents partenaires qui interviennent auprès de cet enfant.

Par ailleurs, dans le cadre de situations familiales complexes, l'inscription en accueil de loisirs peut être sollicitée par des assistantes sociales.

Le service jeunesse a développé un partenariat privilégié avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS) afin de permettre à des jeunes des quartiers prioritaires d'accéder aux sports et aux loisirs éducatifs.

Enfin, l'ensemble des programmes municipaux d'activités des vacances est adressé à un réseau d'acteurs socio-éducatifs locaux afin qu'ils puissent en informer leurs publics ou les accompagner dans leurs démarches d'inscription.

d) Le travail avec les associations et autres prestataires

Tous les services municipaux en relation avec les enfants et leurs familles travaillent avec des prestataires externes, associatifs ou non.

Ces prestataires permettent d'élargir la gamme d'activités proposée aux enfants et aux jeunes.

Les services enfance et jeunesse choisissent leurs prestataires dans le respect de la réglementation : vérification de leur régularité vis-à-vis de l'URSSAF, de leurs agréments, des diplômes des encadrants,...Des conventions sont passées avec chaque prestataire.

Un des enjeux de ce nouveau PEDT sera d'approfondir le travail partenarial engagé afin d'aboutir à la mise en œuvre d'actions plus concertées et d'actions communes.

V- LES MOYENS ALLOUES PAR LA COMMUNE A L'OFFRE EDUCATIVE MUNICIPALE

V.1. Les moyens humains

a) Les effectifs, les qualifications, le temps de travail

Petite enfance

A Draguignan, le nombre et la qualification des agents présents dans les établissements de la petite enfance répondent à la réglementation imposée à ce type d'établissement.

73 agents sont présents sur les 6 établissements, ainsi que sur le pôle administratif

- 9 éducatrices de Jeunes Enfants
- 24 auxiliaires de puériculture
- 20 CAP AEPE
- 3 apprentis CAP AEPE
- 1 apprenti EJE
- 7 agents techniques
- 2 puéricultrices
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 psychologue
- 2 agents administratifs
- 1 responsable de service

Ces agents sont titulaires de la fonction publique ou contractuels et travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Enfance

La Commune emploie 79 animateurs dont le nombre et la qualification répondent à la réglementation des accueils de loisirs. Ces animateurs disposent des contrats suivants :

- 36 heures, tous fonctionnaires (au nombre de 11),
- 35 heures,
- 34 heures,
- 31heures,
- 30 heures,

A partir de septembre 2021 ces animateurs disposeront de CDD d'une durée d'un ou deux ans.

- 24 heures sur 10 mois

Leur temps de travail est annualisé.

Les animateurs sont encadrés par 3 coordinatrices enfance.

Personnels des écoles

118 agents dans les écoles dont :

- 61 ATSEM (dont 8 chefs d'équipe), qui accompagnent les enseignants sur le temps scolaire en maternelle

- 57 ATEE (dont 8 chefs d'équipe).

Ces agents sont titulaires de la fonction publique ou contractuels. Ils travaillent majoritairement à temps plein et 4 jours par semaine.

Les agents des écoles travaillent avec les animateurs enfance sur le temps de pause méridienne à l'accompagnement des enfants au sein des restaurants scolaires ou des cours.

Ils sont encadrés par 1 coordinatrice et 1 responsable de service.

Jeunesse

8 agents dont :

- 3 BPJEPS Activité Physique pour Tous,
- 1 BPJEPS sports collectifs
- 1 License STAPS,
- 1 non diplômé de l'animation
- 1 ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)
- 1 coordinateur du service disposant du BPJEPS APT

Ces agents sont tous fonctionnaires et travaillent à temps plein.

Pôle Activités Adaptées

4 agents dont :

- 1 BPJEPS Loisirs Tous Publics,
- 1 DEJEPS,
- 1 CAP petite enfance,
- 1 non diplômé de l'animation.

3 agents sont fonctionnaires à temps plein.

1 agent est contractuel à 30h par semaine

b) La formation

Tous les agents de la collectivité ont été ou seront formés aux valeurs de la République et sur la laïcité.

Du fait de leur contact quotidien avec des enfants, ces agents sont ou seront tous formés Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Equipier de Première Intervention (manipulation des extincteurs). Ces formations sont assurées par un formateur interne à la Commune.

Les agents de la petite enfance, les agents des écoles et les directeurs de centres de loisirs, qui gèrent le temps de restauration, sont formés aux normes HACCP.

Les directeurs de centres de loisirs et directrices de crèches sont formés au management : les bases, menée d'un entretien professionnel, échange de pratiques professionnelles.

Les chefs d'équipe ATSEM et ATEE ont suivi un cursus de formation leur permettant d'assumer ce nouveau rôle de manager de proximité.

Le service de la petite enfance met également en place des formations spécifiques. Durant ces 3 dernières années, le service a axé sa formation sur le portage. Un agent a été formé pour être formatrice, elle a en charge la sensibilisation et la formation de tous les agents du service à ce type de méthode.

3 agents ont pu bénéficier d'une formation autour des signes associés à la parole, ils sont alors en charge de sensibiliser les équipes à cette nouvelle technique.

Le service enfance met également en place des formations qui s'adressent à tous ses agents :

- Accueil de l'enfant en situation de handicap en centre de loisirs
- Formations thématiques lors des journées de préparation de rentrée annuelles qui permettent de réfléchir sur leur métier et le projet éducatif de la Commune.

Ensuite, en fonction des besoins et des possibilités, des agents participent à des formations individuelles proposées par le CNFPT ou d'autres organismes.

La Commune considère que la formation est un élément clé de la professionnalisation et de la motivation au travail.

Un des enjeux du PEDT sera de proposer des actions de formations thématiques, communes à plusieurs acteurs éducatifs du territoire.

V.2. Les locaux et moyens matériels

a) Les locaux

Petite enfance

Le service petite enfance dispose de locaux municipaux pour chacune de ses structures, adaptés à ses besoins.

Enfance

Les centres de loisirs périscolaires du matin et du soir ont lieu dans chaque école maternelle et élémentaire publique de la ville.

Les centres de loisirs périscolaires du mercredi et les centres de loisirs extrascolaires se déroulent dans des écoles. Les écoles mobilisées peuvent varier selon les années et les vacances en fonction du besoin en travaux dans ces locaux.

Lors des précédents PEDT, une réflexion a été menée sur l'utilisation des écoles par les centres de loisirs sur les temps péri et extrascolaires. Une charte d'engagements réciproques a été rédigée et adoptée en conseil municipal en date du 10 octobre 2014 par délibération n°2014-138.

Toutefois, cette charte n'a pas pu être déclinée école par école, face au refus de directeurs d'écoles de mutualiser les classes sur les temps péri et extrascolaires.

De façon générale, les accueils de loisirs peuvent utiliser les cours, les salles polyvalentes, réfectoires, sanitaires, dortoirs, BCD. Dans certains cas, lorsque le Directeur d'école y est favorable et/ou que l'école en est équipée : des classes, l'infirmerie, un bureau.

PAA

Le PAA ne dispose pas de locaux propres, hormis ses bureaux administratifs situés en Mairie.

Il organise des sorties journées pendant les vacances à partir d'un centre de loisirs extrascolaire.

Le centre de loisirs adapté du mercredi utilise les mêmes locaux qu'un des centres de loisirs du mercredi à la journée.

La jeunesse

Pour ses activités, la jeunesse mobilise des locaux municipaux : équipements sportifs, salle d'arts plastiques située boulevard des Remparts.

Le centre social et culturel, la Ludothèque, MODE 83 et La Fabrique

Ces associations disposent toutes de la mise à disposition, de façon exclusive, de locaux municipaux.

b) Le matériel

Chaque service éducatif de la commune dispose d'un budget permettant l'achat de matériels et prestations nécessaires à leurs activités.

Les centres de loisirs utilisant les locaux scolaires, une réflexion a été menée sur les conditions de partage du matériel se trouvant dans ces locaux. Ces conditions figurent sur la charte d'engagements réciproques adoptée en 2014. Elles sont acceptées de tous et sont donc appliquées au quotidien sans difficultés.

Depuis 2018, le service enfance a équipé chaque directeur de centre de loisirs de tablettes numériques qui leur permet de disposer de toutes les informations sur les animateurs et sur les enfants : familiales, sanitaires, Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI). Elles permettent également de pointer en temps réel les présents et les absents afin de faciliter et de fiabiliser le travail de facturation réalisé ensuite par le guichet familles.

Les services municipaux ont également accès à des minibus et voitures pour les déplacements et un marché passé avec une société privée leur donne accès à des bus.

VI- UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU PEDT

La communication sur les actions municipales en direction des enfants et des jeunes passe par :

- Le site internet de la ville,
- Les réseaux sociaux (facebook, twitter),
- Des campagnes d'affichage dans les écoles avant chaque période d'inscription aux activités enfance, jeunesse et du PAA,
- Des campagnes d'affichages 4x3 pour des événements ponctuels,
- Des envois de mails avant chaque période d'inscription aux activités enfance, jeunesse et du PAA,
- L'édition de flyers présentant le PAA, le service petite enfance, le programme annuel des ateliers découverte, ou faisant la promotion d'événements ponctuels.

Le guichet familles et le portail internet guichet familles qui permettent aux familles d'inscrire leurs enfants aux centres de loisirs, activités jeunesse et du PAA est également un vecteur d'information.

Deux nouveaux vecteurs d'information à destination des familles sont en réflexion :

- Le Journal Numérique des Ecoles (JNE) ;
- Le site internet des centres de loisirs municipaux

Chaque acteur éducatif dispose de ses propres moyens de communication, même si la Commune se fait le relais d'un certain nombre de leurs actions auprès des Dracénois.

Un des enjeux des trois prochaines années sera de définir une stratégie de communication commune aux acteurs éducatifs du territoire, propre au PEDT.

VII- DES OBJECTIFS EDUCATIFS ET OPERATIONNELS PARTAGES

Le précédent PEDT faisait état des objectifs éducatifs propres à chaque acteur éducatif municipal.

Ce nouveau PEDT se donne pour ambition de proposer ses propres objectifs éducatifs.

Les acteurs éducatifs, membres du comité de pilotage ont donc tous participé à la formulation de ces objectifs partagés. Ils ont été validés par l'Adjointe au Maire déléguée à l'Education.

Les objectifs du PEDT sont des objectifs communs aux acteurs éducatifs du PEDT, qui ne remettent pas en cause les objectifs propres de chacun de ces acteurs. Ils pourront tous continuer à disposer et à faire vivre leurs propres projets de structures.

Objectifs généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
Construire un environnement éducatif épanouissant	Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes	D'ici la fin du PEDT, les membres du comité technique du PEDT auront : Elaboré des modalités de concertation entre les différents acteurs éducatifs du territoire Construit une communication commune et efficiente en direction des familles sur le PEDT
	Assurer la continuité éducative entre les différents temps en créant une coopération éducative	Organisé des formations communes à tout ou partie des acteurs éducatifs du territoire sur des thématiques partagées.
	Reconnaitre et soutenir le rôle des parents, favoriser leur participation	Mis en œuvre quelques projets communs à différents acteurs éducatifs du territoire et/ou communs à différents temps de l'enfant.
Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours	Offrir des loisirs éducatifs, développer le plaisir d'apprendre et l'esprit créatif	D'ici la fin du PEDT, les acteurs éducatifs du territoire auront proposé des actions, aux enfants et jeunes de 0 à 18 ans, adaptés à leur développement, qui : S'articulent dans un parcours éducatif global accessible au plus grand nombre
	Développer l'autonomie, l'émancipation et le bien-être	Favorisent la réussite éducative Favorisent l'égalité hommes/femmes et la mixité
	Promouvoir l'égalité des chances	Favorisent la prise d'initiative, de décisions, de responsabilités Favorisent l'activité physique et le bien être Eveillent à l'art et à la culture.
Forger la citoyenneté	Comprendre et faire vivre les diversités et la singularité	D'ici la fin du PEDT, les acteurs éducatifs du territoire auront mis en œuvre des projets pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans, adaptés à leur développement : Favorisant l'ouverture d'esprit et l'esprit critique
	Encourager le civisme et le respect	Inclusifs Favorisant la participation.
	Amener l'enfant et le jeune à devenir acteur d'aujourd'hui et de demain	Qui s'articulent dans un parcours « citoyenneté » identifiable et accessible au plus grand nombre Permettant d'éduquer les enfants et les jeunes au développement durable. Permettant d'accompagner les enfants et les jeunes, à partir de 6 ans, dans l'usage du numérique

--	--	--

Ces objectifs pourront être mis en œuvre au travers d'actions, soit :

- Individuellement par des acteurs éducatifs du territoire, ou de façon concertée au sein des groupes techniques du PEDT.
- Collectivement, par plusieurs acteurs éducatifs du territoire en prenant la forme d'actions travaillées au sein des groupes techniques du PEDT.

VIII- L'ANIMATION ET L'EVALUATION DU PEDT

VIII.1. Le comité de pilotage (COPIL)

a) Mission

Le COPIL est l'instance décisionnelle du PEDT.

Il est chargé de formuler les orientations stratégiques, de mettre en œuvre la gouvernance, la coordination, le suivi et l'évaluation du projet.

b) Composition

Des acteurs politiques et institutionnels :

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, les élus municipaux concernés, le Directeur du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES), Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription.

Des acteurs éducatifs :

Les services municipaux concernés (direction enfance jeunesse et sports, affaires scolaires, personnels des écoles, petite enfance, politique de la ville, PRE/CTG), le CCAS, le centre social et culturel, La fabrique, MODE 83, La Ludothèque.

Des parents :

Le COPIL du PEDT 2018/2021 était composé de parents élus en conseils d'écoles.

La Commune avait sollicité l'ensemble des parents élus et 12 avaient répondu favorablement pour participer à une réunion de présentation du PEDT en septembre 2019 puis pour participer à un groupe de travail en juin 2019 qui n'a finalement pas eu lieu.

Travailler avec les parents élus en conseils d'écoles n'est pas aisé puisque les conseils d'écoles sont renouvelés tous les ans ce qui ne permet pas un travail dans la durée, par ailleurs cela ne cible qu'une partie des parents.

Pour le PEDT 2021/2024, la Commune envisage de travailler avec les parents des enfants des différentes tranches d'âge couvertes par le PEDT. Cela implique :

- La mise en place d'une communication en direction des parents d'enfants de 0 à 18 ans sur ce qu'est le PEDT (communication grand public, mais également via les structures d'accueil de ces enfants),
- Un appel à parents volontaires pour travailler sur le PEDT dans le cadre des groupes techniques, qui désigneraient en leur sein un représentant pour participer au COPIL.
- La mise en œuvre de moyens de consultation des parents, notamment des questionnaires d'enquête,
- D'envisager à plus long terme la mise en œuvre de consultations des parents qui pourraient notamment mobiliser les conseils de quartiers.

Les modalités de participation des parents seront travaillées plus précisément à compter de septembre 2021 en groupe technique.

c) Réunion du COPIL

Le COPIL se réunit au moins deux fois par an pour informer les membres du COPIL sur ce qui a été réalisé, obtenir sa validation, prévoir le travail à mettre en œuvre.

VIII.2. Les groupes techniques

a) Mission

Les groupes techniques traduisent de manière opérationnelle la stratégie du comité de pilotage. Il s'agit d'instances qui permettent :

- une réflexion méthodologique
- l'élaboration d'actions concrètes
- l'identification des besoins émergents
- la coordination des actions sur une même thématique

Ils sont animés par le coordinateur du PEDT.

b) Composition

La composition des groupes techniques est variable. Elle dépend du travail à réaliser par le groupe. Elle pourra réunir :

- Le coordinateur du PEDT
- Les responsables et agents des services municipaux mettant en œuvre le PEDT
- Des directeurs d'écoles, Principaux de collèges, Proviseurs de lycées
- Des techniciens de la DDCS et de la CAF
- Des acteurs éducatifs locaux
- Des parents

c) Réunion des groupes techniques

Les groupes techniques se réuniront au moins en amont et/ou en aval du comité de pilotage, afin de le préparer et de mettre en œuvre ses décisions.

3 groupes techniques pourront être réunis dès 2021/2022 :

- Un groupe « participation des parents », qui sera chargé de travailler sur la communication sur le PEDT en direction des parents et sur « la participation des parents : pourquoi, quel niveau, comment, quand ? ». Ce travail pourra être en partie mené avec le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Un groupe « Evaluation du PEDT », chargé de définir la méthodologie d'évaluation, d'en construire les outils, la temporalité.
- Un groupe « Coopération éducative » chargé de définir les modalités de travail entre les acteurs éducatifs du territoire et de travailler sur des projets communs.

VIII.3. L'évaluation du PEDT

Le référentiel d'évaluation du PEDT sera élaboré en groupes techniques à partir de septembre 2021.